

## 6) Del2024-075 - Décision modificative n°2 sur le budget principal

*Nomenclature : 7.1 – Finances locales – Décisions budgétaires*

### Rapporteur : Monsieur Daniel LE BALCH

Le rapporteur indique au Conseil Municipal que des mouvements de crédits sont nécessaires pour ajuster les charges de personnel de 20 000 €.

Il précise également que des mouvements de crédits sont nécessaires pour prévoir les crédits suffisants pour mener les opérations d'investissements suivantes :

- Construction du pôle dentaire. Augmentation de crédits en dépenses pour un montant de 104 000 €. Ces dépenses permettront de couvrir le paiement des premiers travaux jusqu'au vote du budget 2025. Les dépenses sont compensées par l'inscription des subventions DETR/DSIL pour un montant de 54 000 €.
- 
- Rénovation de la toiture du cabinet médical. Augmentation de crédits en dépenses pour un montant de 15 000 €. Les dépenses sont compensées par l'inscription d'une subvention DSIL de 15 000 €.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les mouvements de crédits tels que décrits ci-dessous.

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le

ID : 029-212900724-20241108-DEL2024\_075-DE

Désignation	Dépenses			
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6411 : Personnel titulaire	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0.00 €</b>	<b>20 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>20 000.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>20 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>20 000.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1321-103 : Maison Médicale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €
R-1321-149 : Construction cabinet Dentaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	54 000.00 €
R-1323-131-6 : Eclairage du Stade	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 000.00 €
R-1323-150 : Jeux cours d'école Jean Le Brun	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 000.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>119 000.00 €</b>
D-204182-131-6 : Eclairage du Stade	0.00 €	85 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>85 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2131-103 : Maison Médicale	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2131-149 : Construction cabinet Dentaire	0.00 €	104 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-131-6 : Eclairage du Stade	85 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>85 000.00 €</b>	<b>119 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>85 000.00 €</b>	<b>204 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>119 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>139 000.00 €</b>		<b>139 000.00 €</b>

Fait au Guilvinec, le 08/11/2024

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

LE MAIRE



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : [www.leguilvinec.com](http://www.leguilvinec.com)